



LE MAIRE DE ROUEN

Monsieur Pierre-André DURAND
Préfet de Seine-Maritime
Préfecture de la Seine-Maritime
7 place de la Madeleine
CS 16036
76036 ROUEN Cedex

Rouen, le 12 février 2021

Monsieur le Préfet,

Maires de la Métropole de Rouen Normandie, nous souhaitons vous faire part de nos plus vives préoccupations devant les conditions de traitement des étrangers par les services de la Préfecture de Seine-Maritime.

Entre février et mai 2020, la Préfecture a en effet refusé d'enregistrer les demandes de titre de séjour, au motif qu'elles n'étaient pas accompagnées d'un timbre fiscal de 50 euros. Le Tribunal administratif de Rouen, saisi à plusieurs reprises, a constamment réaffirmé le caractère illégal de ces décisions.

Par ailleurs, les associations de défense des migrants nous signalent que la quasi-totalité des demandes de régularisation n'aboutissent pas en Seine-Maritime. C'est le cas notamment pour des personnes éligibles au séjour, selon les termes de la circulaire du 28 novembre 2012. Particulièrement concernés : des travailleurs en première ligne durant la crise sanitaire, notamment des aides-soignants et des professionnels de santé, dont nous avons tous salué les mérites.

Des refus similaires sont également constatés s'agissant du droit au séjour en raison des attaches familiales. Alors que la circulaire précitée propose la régularisation dès lors que les enfants ont été scolarisés au moins 3 ans, cette règle semble inappliquée en Seine-Maritime.

Enfin, vous avez décidé la dématérialisation de l'ensemble des procédures liées au séjour, en mars 2020, avant de revenir sur votre décision en mai de la même année. Dans les faits, de nombreux dossiers sont renvoyés et les personnes sont invitées à les adresser par voie dématérialisée. Cette mesure exclut, de fait, de nombreux demandeurs et d'abord les plus précaires.

L'ensemble de ces points nous semble justifier une demande de réunion urgente associant vos services, les associations œuvrant auprès des étrangers, ainsi que les maires et les élus locaux, afin de rétablir le dialogue entre les acteurs et la confiance envers les services de l'Etat.

Nous vous prions, Monsieur le Préfet, d'agréer l'expression de nos salutations distinguées.

Tout courrier doit être adressé à :
Monsieur le Maire de Rouen
2, place du Général-de-Gaulle
CS 31 402
76037 Rouen Cedex
Tél. : 02 35 08 69 00
Courriel : cabinetdumaire@rouen.fr
www.rouen.fr

Liste des signataires :

Hugo LANGLOIS, Maire d'Amfreville-la-Mivoie
Mélanie BOULANGER, Maire de Canteleu
Frédéric MARCHE, Maire de Cléon
Djoudé MERABET, Maire d'Elbeuf-sur-Seine
Pascal BARON, Maire de Freneuse
Jean-Pierre BREUGNOT, Maire de Gouy
Nicolas ROULY, Maire de Grand-Quevilly
Jean-Louis ROUSSEL, Maire d'Hautot-sur-Seine
Jean-Pierre JAOUEN, Maire de la Londe
David LAMIRAY, Maire de Maromme
Frederick LE GOFF, Maire de Moulineaux
Daniel DUCHESNE, Maire d'Orival
Charlotte GOUJON, Maire de Petit-Quevilly
Sylvaine SANTO, Maire de Roncherolles sur le Vivier
Nicolas MAYER-ROSSIGNOL, Maire de Rouen Président de la Métropole Rouen
Normandie
Thierry JOUENNE, Maire de Sahurs
Jean-Michel MAUGER, Maire de Saint-Pierre de Varengeville
Nadia MEZRAR, Maire de Saint-Pierre-lès-Elbeuf
Luce PANE, Maire de Sotteville-lès-Rouen
Pascal DELAPORTE, Maire de Val de la Haye